

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par le Conseil de la FITA le 20 juillet 2010**

**Prise d'effet le 1er août 2010**

**Livre 1, Article 4.5.1.5 – points 3 et 4**

4.5.1.5 L'Epreuve d'arc à poulies (prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2011) consiste en:

- ...
- ...
- L'Epreuve Elimatoire par équipe dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 athlètes positionnées selon leurs résultats après l'Epreuve de Qualification (voir tableau de duels, appendice 10 et livre 2 appendices 1 à 3), tirent simultanément une série de duels, chaque duel consiste en 4 manches de 3 flèches de 6 flèches (2 par athlète).
- L'Epreuve Finale par équipe dans laquelle les 4 meilleures équipes d'athlètes, issus de l'Epreuve Elimatoire, tirent des duels individuels. Chaque duel consiste en 4 manches de 6 flèches (2 par athlète) et ceci jusqu'à la finale pour l'or. Lors des Jeux Olympiques, les duels pour les médailles lors des Championnats du Monde ainsi que lors des Epreuves de la Coupe du Monde. Les équipes alterneront le tir des séquences de 3 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque l'athlète franchit la ligne de 1 m.